Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230213-2023_044-AR

ARRÊTÉ N° 2023_044

NOMMANT LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE DU DÉPARTEMENT

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération de la Commission permanente n°I du 26 janvier 2023 relative à la création de la commission de déontologie du Département ;

Vu le règlement intérieur de la commission de déontologie, notamment son article 1 ;

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La commission de déontologie est composée des cinq membres suivants :

- M. Xavier Salvat,
- M. Raymond Marfaing,
- Mme Sylvette Toche,
- Mme Marie-Hélène Lamay,
- M. Pierre Laplane.

ARTICLE 2. - La commission de déontologie est présidée par M. Raymond Marfaing.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230213-2023_044-AR

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Signé électroniquement par : Stéphane Troussel
Date de signature : 13/02/2023
Qualité : Président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte, le	Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire, le